

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU

Le 10 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Monsieur le Maire expose aux membres que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des « Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Il précise que le Syndicat départemental d'électricité de Meurthe et Moselle (SDE 54) organise un groupement de collecte et ainsi permettre aux collectivités de bénéficier du dispositif. Le Conseil décide d'adhérer à la démarche départementale et autorise le maire à signer la Convention de Mutualisation avec le SDE 54.

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 16 janvier 2021 qui autorisait le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle (CDG 54) à lancer une mise en concurrence pour une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents.

Le CDG a retenu l'offre de l'opérateur MNT en groupement avec MUT'EST.

Le Conseil autorise le maire à signer les pièces contractuelles et fixe une participation mensuelle, de la commune à chaque agent affilié, de 20 euros.

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie une aide financière aux propriétaires forestiers. L'assemblée donne délégation au maire pour

- déposer cette demande d'aide financière
- signer toutes les pièces contractuelles

et désigne l'ONF comme porteur de projet.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune et la CAF étaient signataires d'un Contrat Enfance Jeunesse jusqu'en 2020. Depuis ce dispositif a été remplacé par la « Convention Territoriale Globale » (CTG) à l'échelon de l'intercommunalité.

La commune a réalisé un diagnostic sur les orientations et axes stratégiques définis pour notre territoire, en partenariat avec le Foyer d'Education Populaire de CUTRY.

Le Conseil valide le document et donne pouvoir au maire pour signer la convention.

Le président rappelle que, dans le document d'évaluation des risques professionnels validé en 2020, différentes actions correctives sont intervenues et ont donné lieu à la rédaction de nouveaux documents validés par le comité de pilotage communal et par le comité technique du CDG 54. Le conseil approuve les documents actualisés suivants :

- Evaluation des risques professionnels
- Programme annuel de prévention



Le Maire,

Jean HUARD